

MI-Outils informatiques S5

Infos pratiques

- > ECTS : 3.0
- > Nombre d'heures : 33.0
- > Niveau d'étude : BAC +3
- > Période de l'année : Enseignement cinquième semestre
- > Méthodes d'enseignement : En présence
- > Forme d'enseignement : Cours magistral et Travaux dirigés
- > Ouvert aux étudiants en échange : Oui
- > Campus : Campus de Nanterre
- > Composante : Sciences économiques, gestion, mathématiques et informatique
- > Code ELP : 5E5MAOIN

Présentation

Cet enseignement vise à consolider et élargir les compétences informatiques des étudiants de licence MIASHS, en les familiarisant avec des outils couramment utilisés pour la manipulation, l'exploration et le traitement de données.

Le cours s'appuie sur des environnements de programmation et de requêtage (R, Python, SAS et SQL), ainsi que sur des formats de données usuels (fichiers texte, tableurs, bases de données simples).

Objectifs

À l'issue de l'enseignement, l'étudiant sera capable de :

- Manipuler des données issues de différentes sources et sous différents formats.
- Utiliser un langage de programmation ou un environnement de calcul pour automatiser des traitements simples.
- Interroger et exploiter des données stockées dans des bases de données élémentaires.
- Comprendre et adapter des scripts existants à de nouveaux contextes.

- Développer une démarche rigoureuse et reproductible dans le traitement de données.

Évaluation

Modalités : Mixte : CC + CT

SESSION 1 :

Contrôle Continu

- Type : Écrit
- Durée : --
- Précisions : Des épreuves de contrôle continu pendant le semestre (50% de la note).

Contrôle Terminal

- Type : Écrit
- Durée : 2h00
- Précisions : Un examen terminal écrit de 2h (50% de la note).

Régime Dérégatoire

- Type : Écrit
- Durée : 2h00
- Précisions : Un examen terminal écrit de 2h (100% de la note).

SESSION 2 :

- Type : Écrit
- Durée : 2h00
- Précisions : Un examen terminal écrit de 2h (100% de la note).

Utilisation de l'intelligence artificielle :

Pour cet EC, l'usage de l'intelligence artificielle (IA) générative pour aider à la réalisation des travaux soumis à évaluation *est interdite, sauf éventuelles exceptions* dûment spécifiées par l'enseignant responsable du cours. Dans le cadre de ces éventuelles exceptions, les principes suivants doivent être respectés.

Les résultats fournis par l'IA doivent constituer un matériau pour votre réflexion, et toujours faire l'objet d'une réappropriation et d'une reprise critique.

Tous les usages doivent être documentés dans une section dédiée à la fin de votre travail, à l'exception des usages de recherche web augmentée, de correction orthographique et syntaxique. Cette section doit permettre à votre lecteur d'évaluer la manière dont vous avez travaillé avec l'IA et mobilisé cette ressource au service d'un travail personnel. L'intégration directe de contenus engendrés par l'IA doit être faite sous le régime de la citation.

Toute utilisation non déclarée ou non autorisée d'un outil d'IA pourra être considérée comme un manquement aux règles d'intégrité académique.

Il est également demandé aux étudiants de ne pas transmettre à des outils d'IA des données confidentielles ou personnelles concernant l'université, les enseignants, les entreprises partenaires ou d'autres étudiants.

Compétences visées

- Importer, transformer et exporter des données.
- Maîtriser les bases de l'utilisation d'outils informatiques pour l'analyse de données.
- Utiliser des requêtes élémentaires pour extraire de l'information pertinente.
- Être capable de mobiliser des outils numériques adaptés à un problème donné.

Contact(s)

> Emilie Lebarbier

Responsable pédagogique
lebarbie@parisnanterre.fr